



©FLI, A. Schubbert

Qu'indiquent les lésions cutanées ?

- En élevage, les truies logées en groupe sont mélangées avec des truies étrangères au moins une fois à chaque cycle de reproduction.
- De plus, l'accès simultané aux ressources comme l'espace, la nourriture, l'eau et les enrichissements est souvent limité.
- L'établissement de la hiérarchie entre truies étrangères et la rivalité pour accéder aux ressources (nourriture, eau, aire de couchage) vont souvent engendrer des agressions, entraînant ainsi des lésions cutanées.

Exigences légales

Directive du Conseil (CE) **No 2008/120** : *Exigences relatives au mélange de truies étrangères et à la rivalité pour accéder aux ressources* :

{Annexe I, Chapitre II, Point B.1.} : minimiser l'agressivité dans les groupes.

{Article 3, Point 8.} : enclos individuels pour les porcs logés en groupes ayant subi des attaques par les autres porcs.


{Article 3, Point 1.b} : fourniture d'une zone au sol totale disponible sans obstacle.

{Article 3, Point 4.} : la longueur des côtés des enclos doit être supérieure à 2,8 m.

{Annexe I, Chapitre I, Point 6.} : fourniture d'un accès simultané à la nourriture au moins une fois par jour, lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une alimentation ad libitum ou d'un système d'alimentation automatique.

{Article 3, Point 6.} : éviter les systèmes d'alimentation favorisant la rivalité et garantir que chaque individu ait accès à une quantité de nourriture suffisante.

{Annexe I, Chapitre I, Point 7.} : accès permanent à une quantité d'eau fraîche suffisante.

Remarque : Les exigences légales listées paraphrasent le texte littéral de la réglementation et ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application. Pour obtenir une description plus détaillée des exigences spécifiques, consultez l'analyse « [Logement en groupes et mélange de truies](#) ». 

Méthode d'inspection (recommandée)

- L'éleveur/euse enregistre les **lésions cutanées** des animaux durant ses inspections quotidiennes. Particulièrement au cours de la première semaine suivant le regroupement, il/elle doit surveiller le processus d'établissement de la hiérarchie, par exemple en détectant d'éventuelles blessures sévères.
- L'inspecteur/rice officiel/elle vérifie les registres de l'éleveur/euse et les compare avec la documentation écrite et les interventions réalisées dans l'élevage.
- De plus, l'inspecteur/rice vérifie la présence de lésions cutanées sur les truies dans différents groupes d'âge et dans différents enclos/groupes.
- L'inspecteur/rice communique les résultats à l'éleveur/euse et en cas d'incohérence entre les exigences légales et la situation de la ferme, des mesures correctives sont prises.

Localisation des lésions cutanées sur le corps des porcs

Dans le cas de lésions situées principalement sur l'avant, ces lésions sont dues à des affrontements qui se produisent lors de l'établissement de la hiérarchie sociale. Si les lésions se situent principalement sur l'arrière, cela indique que les agressions ont eu lieu lors des combats pour accéder aux ressources (limitées).

Si la majorité des porcs présentent des lésions cutanées, identifiez la tendance de l'enclos, c'est-à-dire si les lésions ont plutôt tendance à être sur la moitié avant ou arrière des animaux.



Rechercher la présence de lésions cutanées pour évaluer la rivalité entre les truies pour l'accès aux ressources n'est pas utile lors de la première semaine suivant le mélange des groupes. Cette surveillance des agressions sera plus efficace dans les groupes ayant une hiérarchie déjà établie.

Les porcs sont évalués individuellement pour rechercher la présence de lésions cutanées. Le terme de lésion comprend la peau abîmée, les plaies récentes (avec saignement) et ou les lésions en cours de guérison (croûte). Les cicatrices ne sont pas prises en compte. Placez-vous près de l'animal et évaluez uniquement un flanc. Divisez le corps du porc en deux moitiés et évaluez chaque moitié séparément :

- Moitié avant (= oreilles et tête, épaules, pattes avant).
- Moitié arrière (= flanc, arrière-train, pattes arrière).

Peu ou pas risque d'atteinte au bien-être : Absence de lésion ou lésions bénignes

- ✓ Une lésion linéaire de ≥ 10 cm de longueur ;
- ✓ Ou 3 lésions ou plus de ≥ 3 cm de longueur, mais l'ensemble des lésions couvrent $< 25\%$ de la surface corporelle ;
- ✓ Ou lésion circulaire de moins de 2,5 cm de diamètre.



Haut risque d'atteinte au bien-être : Lésions sévères

- ✓ Une lésion circulaire de $\geq 2,5$ cm de diamètre ;
- ✓ Ou une lésion qui s'étend dans les couches plus profondes de la peau ;
- ✓ Ou des lésions qui recouvrent $\geq 25\%$ de la surface corporelle, indépendamment de la longueur des lésions.



Source de la méthode d'évaluation : [Protocole AssureWel](#)



Co-funded by
the European Union



WAGENINGEN
UNIVERSITY & RESEARCH



AARHUS
UNIVERSITY

FRIEDRICH-LOEFFLER-INSTITUT



Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit
Federal Research Institute for Animal Health



EU Reference Centre
for Animal Welfare *Pigs*

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre info.pigs@eurcaw.eu